



**À l'attention de :**

Son Excellence, M. le Président Juan Orlando Hernández

**Consejo**

Cathy Albisa  
National Economic and  
Social Rights Initiative,  
EEUU

Ruth Aura Odhiambo  
Federation of Women  
Lawyers, Kenia

Saeed Baloch  
Pakistan Fisherfolk Forum,  
Pakistan

Hasan Barghouthi  
Democracy and Workers'  
Rights Center, Palestina

Herman Kumara  
National Fisheries  
Solidarity Movement,  
Sri Lanka

Sandra Ratjen  
International Commission  
of Jurists, Suiza

Francisco Roca  
Consejo de Pueblos  
Wuxhtaj, Guatemala

**CC:**

M. Oscar Fernando Chinchilla, Procureur général de la République du Honduras  
M. Abraham Alvarenga Urbina, Procureur Général de la République du Honduras  
M. Jorge Alberto Rivera Avilés, Président de la Cour Suprême de Justice du Honduras  
M. Roberto Herrera Cáceres, Commissaire national des droits humains de la République du Honduras  
Mme. Dolores Jiménez Hernández, Ambassadrice du Mexique au Honduras

**Sujet: Liberté pour Gustavo Castro Soto, défenseur des droits humains**

15 mars 2016

Son Excellence,

Le Réseau international pour les droits économiques, sociaux et culturels (Réseau-DESC) est le plus grand réseau mondial d'organisations et de militants s'employant à obtenir une justice économique, sociale et environnementale par le biais des droits humains. Elle est composée de plus de 270 organisations et membres individuels dans 70 pays.

Nous nous adressons à vous pour vous faire part de notre profonde préoccupation concernant la situation dans laquelle se trouve Gustavo Castro Soto, citoyen mexicain et défenseur des droits humains à la tête de l'organisation non gouvernementale Otros Mundos, membre du Réseau-DESC. Castro est actuellement détenu au Honduras en tant que témoin unique de l'assassinat de la dirigeante et co-fondatrice du Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas de Honduras (COPINH), qui avait lutté pour défendre les droits des communautés autochtones Lenca affectées par le projet hydroélectrique "Agua Zarca". Au cours des dernières années, ses efforts pour défendre les droits humains avaient fait d'elle, de sa famille et d'autres membres de son organisation, la cible de nombreuses menaces. Cáceres a été assassinée par balle à son domicile, le 3 mars 2016, à La Esperanza, dans la municipalité de Intibucá, au Honduras, lors d'une attaque dans laquelle Castro a lui-même été blessé.

Depuis la mort tragique de Berta Cáceres, Gustavo Castro Soto a pleinement coopéré aux enquêtes réalisées par les autorités honduriennes, délivrant son témoignage à plusieurs occasions. Il semblerait que Castro ait été mis en liberté avec le droit à sortir du pays, mais il aurait ensuite été intercepté lors d'une "alerte migratoire", alors qu'il embarquait sur un vol pour le Mexique le 6 mars. Le 7 mars, le Parquet Général du Honduras a donné l'ordre à Castro de rester dans le pays 30 jours de plus. Outre ce refus de liberté, nous sommes profondément préoccupés par le risque de nouvelles menaces et les risques liés à sa sécurité.

Nous souhaitons également exprimer notre inquiétude face aux rapports selon lesquels l'avocate de Castro aurait été suspendue pendant 15 jours par le juge en charge de l'affaire, Victorina Flores (département de Intibucá), ce qui serait survenu après qu'elle ait essayé d'obtenir une copie du témoignage de Castro. Ces mesures draconiennes contre Castro et son représentant légal laissent entendre qu'ils font l'objet d'intimidation, ce qui est en désaccord avec les lois internationales que le Honduras doit respecter.

Chris Grove  
Director

370 Lexington Avenue  
Suite 700  
New York, New York  
10017  
United States  
Tel: +1 212.681.1236

[info@escr-net.org](mailto:info@escr-net.org)  
[www.escr-net.org](http://www.escr-net.org)

ESCR-Net es un proyecto  
de Tides Center

Le Réseau-DESC souhaite rappeler au Honduras que, en tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, il a l'obligation de respecter le droit à la liberté et à la sûreté de la personne, dont le droit à ne pas être soumis à l'arrestation ou la détention arbitraires. Le Honduras doit aussi respecter les droits au rassemblement pacifique et à la liberté d'association, qui sont applicables aux activités de défense des droits humains auxquelles se consacraient Castro y Berta Cáceres. Comme membre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Honduras est aussi dans l'obligation de respecter et de protéger les droits au travail, à l'alimentation et à un niveau de vie adéquat, des droits que Castro et Cáceres défendaient. De plus, l'article 10 de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones affirme: " Les peuples autochtones ne peuvent être enlevés de force à leurs terres ou territoires. Aucune réinstallation ne peut avoir lieu sans le consentement préalable — donné librement et en connaissance de cause — des peuples autochtones concernés."

Nous souhaitons aussi rappeler la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, qui établit l'obligation de tous les États de, entre autres: " prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger toute personne de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la Déclaration"; " diligenter rapidement des enquêtes impartiales sur les violations alléguées des droits de l'homme", et "offrir des recours effectifs aux personnes qui soutiennent avoir été victimes d'une violation des droits de l'homme".

De plus, rappelons la Résolution concernant les Mesures conservatoires 112-16 de la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH) publiée le 5 mars 2016 au nom de COPINH, des parents de Berta Cáceres et de Gustavo Castro, qui indique que sa vie et son intégrité personnelle seraient menacées et qui demande au gouvernement du Honduras de "prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité au cours de tout le processus de préparation et de sortie du territoire". Finalement, nous souhaiterions renforcer l'appel lancé par le rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Michel Forst, à garantir la sécurité et la protection immédiate de Gustavo Castro Soto et à permettre son retour au Mexique le plus tôt possible.

Par conséquent, nous pressons votre Excellence de:

1. Permettre le retour immédiat de Gustavo Castro Soto dans son pays, le Mexique, et lui fournir toutes les mesures de protection possibles tant qu'il sera en territoire hondurien;
2. Mener immédiatement une enquête indépendante et impartiale sur l'assassinat de Berta Cáceres et garantir que les responsables soient poursuivis en justice;
3. Fournir des moyens de protection aux membres de la famille de Berta Cáceres et de son organisation, COPINH, et garantir que ces derniers puissent poursuivre leurs activités de défense des droits humains, libre de toutes menaces et harcèlement;
4. Prendre des mesures concrètes pour mettre fin aux assassinats et à l'intimidation des défenseurs des droits humains dans le pays, spécialement de ceux qui se consacrent à la défense des droits humains en lien avec la terre et les ressources naturelles;
5. Respecter, protéger et garantir les droits humains de toutes les personnes au Honduras, dont le droit au consentement préalable — donné librement et en connaissance de cause — des peuples autochtones avant d'octroyer des concessions pour l'exploitation des ressources naturelles; et procéder à l'annulation immédiate et définitive de concession pour le projet hydroélectrique "Agua Zarca", qui a contribué aux graves menaces, attaques et harcèlement envers la communauté Lenca de Río Blanco et envers les membres de COPINH.

Enfin, nous vous prions respectueusement de nous maintenir informés de l'évolution de cette situation.

Au nom du Réseau-DESC,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Grove', written on a light grey rectangular background.

Chris Grove, Directeur